

6247/20

(OR. en)

PRESSE 11
PR CO 11

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3752^e session du Conseil

Affaires générales

Bruxelles, le 25 février 2020

Présidente **Andreja Metelko-Zgombić**
Secrétaire d'État croate au ministère des affaires
étrangères et européennes

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Conseil européen de mars	3
Relations entre l'UE et le Royaume-Uni	4
Méthodologie en matière d'élargissement	4
Programmation législative	5
Mécanisme européen de protection de l'état de droit	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Le Conseil proroge le mandat de six représentants spéciaux de l'UE	6
--	---

ÉNERGIE

– Étiquetage des pneumatiques - nouvelles règles	6
--	---

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Conseil européen de mars

Les ministres ont commencé à préparer la réunion du Conseil européen des 27 et 28 mars en examinant un [projet d'ordre du jour annoté](#). Le projet d'ordre du jour annoté servira de base au projet de conclusions, qui sera élaboré dans les jours précédant la réunion.

Lors de leur réunion de mars, les dirigeants de l'UE axeront leurs discussions sur les questions économiques. Ils auront un échange de vues sur le renforcement de la base économique de l'UE. Il est prévu que les dirigeants fournissent des orientations sur la lutte contre les obstacles qui existent dans le marché unique et sur la politique industrielle de l'UE.

Ils seront invités à approuver des orientations stratégiques sur les priorités de la [stratégie annuelle pour une croissance durable](#), ainsi que la [recommandation concernant la politique économique de la zone euro](#).

Le Conseil européen débattrait également de la politique numérique de l'UE.

Conformément à ses conclusions d'octobre 2019, le Conseil européen reviendra sur la question de l'élargissement. Sous le point "Relations extérieures", il aura également un échange de vues sur les préparatifs du sommet des Balkans occidentaux qui se tiendra à Zagreb en mai.

Les dirigeants tiendront un débat stratégique sur les relations UE-Chine dans la perspective du sommet UE-Chine et de la réunion des dirigeants UE-Chine.

Le Conseil européen sera aussi invité à approuver les nouvelles orientations stratégiques dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Relations entre l'UE et le Royaume-Uni

Le Conseil a adopté une décision autorisant l'ouverture de négociations avec le Royaume-Uni en vue d'un nouvel accord de partenariat et nommant la Commission négociateur de l'UE. Le Conseil a également adopté des directives de négociation, qui sont annexées à la décision.

Ces deux textes sont fondés sur une [recommandation](#) présentée par la Commission le 3 février 2020. Ils s'appuient également sur la [déclaration politique révisée](#) du 17 octobre 2019, ainsi que sur les orientations du Conseil européen (article 50) du [23 mars 2018](#) et du [29 avril 2017](#).

L'UE est déterminée à avoir un partenariat aussi étroit que possible avec le Royaume-Uni à l'avenir. Le futur partenariat devrait être étendu et couvrir les domaines définis dans la déclaration politique:

- coopération commerciale et économique
- coopération des services répressifs et judiciaires en matière pénale
- politique étrangère, sécurité et défense
- domaines de coopération thématique

La première réunion formelle entre les négociateurs de l'UE et du Royaume-Uni devrait avoir lieu au début du mois de mars. Les ministres de l'UE ont aussi discuté des prochaines étapes des relations entre l'UE et le Royaume-Uni.

Pour en savoir plus, [voir le communiqué de presse](#).

Méthodologie en matière d'élargissement

La Commission a présenté aux ministres ses propositions de méthodologie révisée en matière d'élargissement.

Ces propositions ont été énoncées dans sa [communication](#) du 5 février 2020 intitulée "Renforcer le processus d'adhésion - Une perspective européenne crédible pour les Balkans occidentaux". Ces propositions ont pour objectif global de renforcer la crédibilité et la confiance de part et d'autre et d'obtenir de meilleurs résultats sur le terrain. Les ministres ont pris note de la communication.

La Commission devrait maintenant présenter des informations actualisées sur le processus de réforme en Albanie et en République de Macédoine du Nord. Sur cette base, les ministres devraient tenir un débat approfondi, en mars, à la fois sur l'ouverture de négociations avec ces pays candidats et sur la révision de la méthodologie en matière d'élargissement.

Programmation législative

Le Conseil a discuté des travaux législatifs en 2020 et de la programmation pluriannuelle, qui sera menée pour la première fois avec la Commission 2019-2024.

Des exercices de programmation tant annuelle que pluriannuelle sont prévus dans l'[accord interinstitutionnel "Mieux légiférer"](#) de 2016. Ils ont pour objet d'améliorer la coopération entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen dans la définition et la mise en œuvre des priorités politiques de l'UE.

Les ministres ont exposé leurs points de vue sur les domaines et les propositions législatives qui doivent figurer dans la déclaration commune sur les priorités législatives de l'UE pour 2020. Ils ont également discuté des principaux objectifs stratégiques qui pourraient être inclus dans le programme pluriannuel et des modalités de suivi de la mise en œuvre des conclusions communes qui doivent être élaborées par les trois institutions. Plusieurs intervenants ont mentionné l'importance du changement climatique et de la transformation numérique.

Sur la base de cette discussion, les négociations interinstitutionnelles sur la déclaration commune sur les priorités législatives de l'UE pour 2020 commenceront. Le Conseil devrait approuver cette déclaration lors de sa session du 24 mars et revenir sur le programme pluriannuel en mai.

Mécanisme européen de protection de l'état de droit

Sous le point "Divers", la Commission a informé les ministres des préparatifs en cours en vue du cycle et du rapport annuels sur l'état de droit, présentés dans sa [communication du 17 juillet 2019](#).

La Commission s'est concentrée sur la méthodologie qu'elle entend suivre lorsqu'elle prépare son rapport et sur les informations qu'elle prévoit de collecter. Elle a souligné son intention d'associer autant que possible les États membres au processus et d'appliquer la même approche en matière de suivi dans chaque État membre. Le premier rapport sera présenté bien avant le dialogue annuel sur l'état de droit qui devrait avoir lieu au sein du Conseil cet automne.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le Conseil proroge le mandat de six représentants spéciaux de l'UE

Le Conseil a prorogé le mandat de six représentants spéciaux de l'UE (RSUE): pour le Sahel, le Kosovo, la Corne de l'Afrique, l'Asie centrale, le processus de paix au Proche-Orient, et le Caucase du Sud et la crise en Géorgie.

Pour en savoir plus, [voir le communiqué de presse](#).

ÉNERGIE

Étiquetage des pneumatiques - nouvelles règles

Le Conseil a adopté sa position en première lecture sur un règlement révisant les règles relatives à l'étiquetage des pneumatiques ([14649/19](#) + [ADD1](#)) à la suite d'un accord provisoire intervenu le 13 novembre 2019 entre le Parlement européen et le Conseil. L'objectif du règlement est de rendre les étiquettes plus visibles et de donner plus d'informations aux consommateurs pour permettre à ces derniers de choisir des pneumatiques plus sûrs, plus efficaces en carburant et plus silencieux.

Le règlement doit maintenant être adopté par le Parlement européen en deuxième lecture avant d'être publié au Journal officiel.

Pour en savoir plus, [voir le communiqué de presse](#).
